

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de novembre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Christelle JOVOVIC, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Brice BRUNEL, Patrice DURIF

Excusés : Christelle ROUSSEL a donné procuration Claudine BENOIT, Angela LAVIE a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, Céline GROSY a donné procuration à Frédérique CAZALET, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL,

Absents : Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN

Secrétaire de séance : Marc MATHIEU

Date de convocation des élus : 23 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 23 novembre 2023

Membres présents lors du conseil : 16

Membres absents : 7

Nombre de votants : 21

**DELIBERATION N°2023 - 89. COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) -
ATTRIBUTION DEFINITIVES POUR SAINT-AMBROIX**

Rapporteur : Monsieur Fabrice CHANEL

Vu l'article 1609 nonies C du CGI,

Vu le rapport de la CLECT en date du 21/09/2023,

Vu le tableau de répartition des attributions de compensations définitives pour 2023,

COMMUNES	AC 2023
ALLEGRE LES FUMADES	- 87 544
BARJAC	518 576
BESSEGES	321 043
BORDEZAC	15 979
COURRY	- 3 746
GAGNIERES	44 157
MEJANNES LE CLAP	- 25 626
MEYRANNES	72 962
MOLIERES SUR CEZE	- 49 627
NAVACELLES	32 147
PEYREMALE	10 493
POTELIERES	4 955
RIVIERES	- 6 360
ROBIAC ROCHESSADOULE	46 095
ROCHEGUDE	3 953
SAINT-AMBROIX	103 305

SAINT-BRES	- 556
SAINT-DENIS	- 8 609
ST JEAN DE MARUEJOLS	- 7 058
ST PRIVAT DE CHAMPCLOS	86 426
ST SAUVEUR DE CRUZIERES	38 852
ST VICTOR DE MALCAP	- 18 808
THARAUX	- 3 134
TOTAL	1 087 875

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le rapport de la CLECT du 19/10/2021.

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation qui est fixée à 103 305€ pour la commune de Saint-Ambroix.

Le Secrétaire de séance,
Marc MATHIEU



Le Maire,
Jean-Pierre DE FARIA



Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : **30 NOV. 2023**
et l'affichage le : **01 DEC. 2023**